

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 7 OCTOBRE 2019 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M. Pascal Caron est aussi présent.

190122 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

190123 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 septembre 2019 totalisant la somme de 94 423.25\$ regroupant les chèques 10099 à 10151, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 57 548.82\$ et regroupant les prélèvements no 3223 à 3275 soient approuvées.

ADOPTÉE

190124 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE TRAVAIL

Des copies de la politique ont été remises précédemment aux membres du conseil. Dispense de lecture ayant été donnée et les membres du conseil renonçant à la lecture de celle-ci, le directeur général résume le changement apporté à la politique.

ATTENDU QU'une politique de travail a été adoptée en mai 2019;
CONSIDÉRANT QU'un ajout est nécessaire à l'article 6 dans le cas d'un départ d'un employé;
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal adopte la Politique de travail amendée, telle que déposée.

ADOPTÉE

190125 OCTROI DE DONS

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a reçu des demandes de dons de certains organismes;
ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'octroyer ces dons;
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
QUE la Municipalité de Brébeuf octroie les dons suivants :

- Palliaco : 250\$
- Centraide Hautes-Laurentides : 100\$
- Habillons un enfant : 200\$

ADOPTÉE

190126 SALON DU LIVRE DES TROIS-VALLÉES

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf est partenaire dans le Salon du livre des Trois-Vallées;
ATTENDU QUE la municipalité de La Conception qui est le maître d'œuvre dans la présentation du Salon du livre des Trois-Vallées en 2019 demande une participation financière à ses partenaires;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf octroie un montant de 200\$ pour le Salon du livre des Trois-Vallées.

ADOPTÉE

190127 SOUTIEN AU CLUB DE MOTONEIGE DIABLE ET ROUGE INC

ATTENDU QUE le club de motoneige a déposé un projet pour la construction d'un pont/passerelle surplombant la rivière Rouge sur le territoire de notre municipalité de Brébeuf;

ATTENDU QUE ce projet a pour but de consolider le sentier de motoneige reliant l'ensemble des Laurentides;

ATTENDU QUE dû au nouveau sentier reliant Mont-Tremblant et St-Faustin-Lac-Carré, l'afflux de motoneige sera augmenté et qu'il serait plus sécuritaire de remplacer le pont de glace par un pont/passerelle;

CONSIDÉRANT QUE le club de motoneige demande l'appui de la municipalité de Brébeuf dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf appuie le Club de motoneige Diable et Rouge inc dans son projet de construction d'un pont/passerelle surplombant la rivière Rouge sur le territoire de la municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

190128 DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières décennies, l'évolution du climat a eu un impact sur les systèmes naturels et humains de tous les continents;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville provient des activités de transport des personnes et des marchandises ainsi que des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE reconnaître que les transitions rapides et grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

DE demander aux gouvernements du Canada et du Québec, à la MRC des Laurentides et aux municipalités avoisinantes de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant s'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

DE mettre à jour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la Municipalité.

ADOPTÉE

190129 PROTOCOLE D'ENTENTE - RESSOURCE COMMUNE EN LOISIR POUR LE MILIEU RURAL – RÉSOLUTION D'INTENTION

ATTENDU QUE les municipalités de Montcalm, Arundel et Brébeuf se partagent une ressource en loisir depuis avril 2017,

ATTENDU QUE la Municipalité d'Amherst, depuis mars 2019, partage aussi cette ressource;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf a toujours été satisfaite des services obtenus par cette ressource et par le partage avec ces partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf est en restructuration administrative;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2 du protocole d'entente la Municipalité de Brébeuf a avisé ses partenaires par lettre avant le 30 septembre qu'elle désirait se retirer du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf confirme son retrait à participer au partage d'une ressource commune en loisir pour le milieu rural.

ADOPTÉE

190130 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES INSTALLATIONS DE LOISIRS – RÉSOLUTION D'INTENTION

ATTENDU QUE le rapport demandé par la MRC des Laurentides nommé '*Diagnostic et recommandations en lien avec l'accessibilité aux équipements et infrastructures supralocaux*

à vocation sportive et de loisir pour la région de la MRC des Laurentides' ayant pour objectif l'analyse du partage d'infrastructures de loisirs, a été présenté au conseil des maires de septembre 2019;

ATTENDU QU'aucune entente pour le partage d'infrastructures de loisirs au niveau régional n'est encore conclue;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue le 1^{er} mai 2018 avec la Ville de Mont-Tremblant ayant pour objet l'utilisation par les résidents de notre Municipalité, de bâtiments, infrastructures et aménagements de loisirs ciblés et situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, aux mêmes tarifs que les résidents de cette Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente constituait un projet pilote d'une durée de 15 mois qui devait prendre fin le 30 juin 2019 et qui a été ensuite renouvelé jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf désire manifester son intérêt de renouveler à nouveau l'entente avec la Ville Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander le renouvellement de cette entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant;

D'autoriser la modification de l'entente ci-dessus mentionnée afin de prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2020, toutes les autres dispositions prévues à cette entente qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution;

QU'une évaluation du taux d'utilisation soit faite;

ET QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous documents à ladite entente.

ADOPTÉE

190131 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION TREMBLANT

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf souhaite renouveler le mandat de la technicienne en loisirs;

ATTENDU QU'une entente tacite avec la Municipalité de Montcalm est intervenue pour la partage de cette ressource en 2020;

ATTENDU QUE cette technicienne en loisirs a pour objectif, entre autres, d'organiser des activités pour les jeunes Brégeois;

ATTENDU QUE le loisir est un instrument de la qualité de vie des personnes et des communautés;

ATTENDU QUE la municipalité accueille sur son territoire certaines familles ayant des moyens financiers limités;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité est de pouvoir offrir à l'ensemble de ces jeunes, la possibilité de pouvoir pratiquer des activités;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE de présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour aider à l'organisation d'activités visant les jeunes Brégeois et de nommer la technicienne en loisirs, à titre de personne en charge pour la municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

190132 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général